

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement d'un montant de CHF 11'000'000.-, correspondant à une participation de la Ville d'Yverdon-les-Bains à hauteur de 20% du capital de la société Energie Naturelle Mollendruz SA (ENM SA), dans le cadre de la recapitalisation à venir de celle-ci

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le développement de la production éolienne en Suisse a été retardé par de multiples oppositions (en 2022, seules 41 éoliennes produisant environ 150 GWh étaient en exploitation). Depuis la crise énergétique de 2022, le cadre réglementaire évolue favorablement afin de permettre la concrétisation des projets en cours. Ainsi, la Commission de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'énergie du Conseil national a-t-elle déposé le 22 septembre 2022 une initiative parlementaire (22.461), qui a abouti à l'adoption, le 16 juin 2023, d'une modification urgente de la loi fédérale sur l'énergie (LEne), par l'adjonction de dispositions transitoires relatives à la production d'électricité supplémentaire à partir de centrales hydrauliques à accumulation (art. 71b LEne) et d'installations éoliennes (art. 71c LEne). Cette dernière disposition permet de bénéficier de la production hivernale d'installations éoliennes et laisse espérer de pouvoir la multiplier par 30 pour atteindre l'objectif de 4,3 TWh prévu dans les perspectives 2050+ de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Le Canton de Vaud vise l'objectif de produire entre 0,5 et 1 TWh à l'horizon 2035.

A cet égard, il y a lieu de rappeler que ewz (Elektrizitätswerk Zürich), la Ville d'Yverdon-les-Bains, ainsi que les Communes de Juriens, Vaulion, La Praz et Mont-la-Ville, ont créé, en 2009, la société Energie Naturelle Mollendruz SA (ENM SA) dans le but de développer un parc éolien sur les crêtes du Mollendruz (12 éoliennes, 50 MW). On se réfère, pour plus de détails sur ce point au préavis PR08.49PR, accepté par le Conseil communal le 4 décembre 2008. Romande Energie SA a rejoint le projet en 2019, en apportant des droits RPC (rétribution à prix coûtant) qui permettent de garantir un prix de reprise stable sur les 15 premières années d'exploitation.

ENM SA devrait proposer prochainement une augmentation de capital pour pouvoir engager la phase de construction des douze éoliennes prévues, selon les plans déposés à l'enquête publique et en fonction du traitement en cours des oppositions.

Dans ce contexte, la Municipalité a validé les résultats et recommandations d'une étude réalisée par le Service des énergies (SEY). Cette étude recommande une prise de participation la plus importante possible dans le projet éolien d'ENM SA, tant pour des raisons économiques que stratégiques. Une participation de la Ville de 20% au maximum du capital de la société représenterait un investissement total maximum de CHF 11'600'000.-, dont CHF 630'000.- ont déjà été investis précédemment.

La Municipalité sollicite dès lors du Conseil communal un crédit d'investissement d'un montant de CHF 11'000'000.- afin de lui permettre d'augmenter sa participation au capital de la société jusqu'à concurrence de 20% au maximum, en fonction des négociations qu'elle pourra mener avec les autres actionnaires.

Projet

Le projet de la société ENM SA consiste à planifier, construire et exploiter 12 éoliennes (pour une puissance de 50 MW) sur le haut-plateau situé à l'est du col du Mollendruz. Ce parc éolien, l'un des plus importants prévus dans le canton de Vaud, permettra d'atteindre entre 10 et 20% des objectifs cantonaux de production d'énergie éolienne. Sa mise en service est prévue en 2027 pour une durée d'exploitation de 25 ans, avec une production annuelle estimée entre 100 et 112 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 33'000 ménages.

Le projet représente une grande opportunité pour la Commune d'Yverdon-les-Bains, tant pour sa valeur économique très positive, que pour la perspective d'intégrer dans son portefeuille d'approvisionnement une production indigène renouvelable :

- Valeur économique : l'analyse effectuée montre que le projet répond aux critères de rentabilité définis par les actionnaires et offre de bonnes perspectives de dividendes pour les 15 premières années, grâce au programme d'encouragement de la Confédération (Système de Rétribution de l'Injection ou SRI). Les risques identifiés restent limités et le projet est résilient économiquement.
- Valeur énergétique : la production éolienne du projet, renouvelable et locale, s'inscrit parfaitement dans les objectifs visés par la révision de la loi fédérale sur l'énergie (LEne), ainsi que de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) votée par les Chambres fédérales le 29 septembre 2023 (« *Mantelerlass* ») qui ciblent 35 TWh/an de production d'électricité renouvelable suisse en 2035 et 45 TWh/an en 2050. Une participation dans l'ouvrage participerait à consolider le portefeuille d'approvisionnement énergétique de la Commune à long terme et à stabiliser durablement ses tarifs. A horizon 2040-2050, cette production permettrait de sécuriser 17% des consommations avec un profil annuel hivernal très complémentaire à la production photovoltaïque estivale.

Aujourd'hui, la Ville d'Yverdon-les-Bains détient 7.59% du capital-actions de la société (soit un capital-actions de CHF 630'000.- sur un capital total de CHF 8'300'000.-). ENM SA devrait proposer une augmentation de capital dans la société pour pouvoir engager la phase de construction, financée en fonds propres à hauteur de 42% (soit CHF 58'000'000.- sur un total d'investissement de CHF 137'000'000.-).

Selon les dernières discussions entre les actionnaires d'ENM SA, la Ville pourrait prendre jusqu'à 20% de participation au capital d'ENM SA lors de l'augmentation de capital prévue, correspondant à un montant total de CHF 11'000'600.-, dont CHF 630'000.- ont déjà été libérés.

Une première augmentation de capital de l'ordre de CHF 1'200'000.- s'avèrerait nécessaire dès le premier semestre 2024 pour financer les études liées aux appels d'offre et le projet de construction. La Commune pourrait saisir cette occasion pour augmenter sa part au capital d'ENM SA et acquérir des droits d'acquisition prioritaire pour l'augmentation de capital prévue au cours des prochaines années.

Financement

Sur la base d'une expertise externe et de l'avis de son Service des finances, la Municipalité constate qu'une augmentation de sa prise de participation au capital d'ENM SA constitue une opportunité à saisir, qui présentera un rendement particulièrement intéressant les 15 premières années d'exploitation, durant lesquelles des droits RPC (rétribution à prix coûtant) permettent de garantir un prix de reprise stable. Même après cette durée, les rendements prévisionnels demeurent intéressants et les risques mesurés.

Cette prise de participation supplémentaire au capital d'ENM SA, pour un montant maximal de CHF 11'000'000.- devra être financée par un emprunt de la Ville d'Yverdon-les-Bains, impliquant un coût annuel de la dette de CHF 300'000.- environ.

Le financement d'une prise de participation de la Ville à hauteur de 20% dans le cadre de l'augmentation du capital de cette société n'avait pas pu être anticipée au plan des investissements 2023-2032, qui prévoit seulement, à ce titre (ligne 8022), un investissement de CHF 630'000.- à l'horizon 2025.

Le total de la dette et des engagements hors bilan de la Ville se monte actuellement à CHF 377'640'000.-, soit à CHF 45'360'000.- de la limite du plafond d'endettement de la législature 2021-2026, fixé à CHF 423'000'000.-. Il s'agira dès lors, dans le cadre de la prochaine révision du plan des investissements 2024-2033, de rechercher des compensations à hauteur de CHF 11'000'000.-.

La Municipalité est cependant convaincue que ce projet mérite une priorité, tant par sa contribution à la politique climatique de la Ville qu'à son intérêt pour les finances de la Ville, grâce au rendement qu'il permettra de dégager.

Implication

L'augmentation de la part au capital de la société ENM SA aura essentiellement des implications en termes financiers, de sécurité d'approvisionnement et d'image :

- Financière : nécessité de trouver le financement de cette augmentation de participation (~ CHF 11'000'000.-), compensée par la distribution de dividendes dès 2027.
- Sécurité d'approvisionnement : une participation à hauteur de 20% viendrait compléter le portefeuille d'approvisionnement de la Ville avec de l'énergie renouvelable locale, déconnectée des aléas liés au marché de gros, dont les prix et la disponibilité peuvent fluctuer grandement. Le portefeuille d'énergies renouvelables locales à terme couvrirait alors entre 65 et 80% des besoins de la Ville.
- Image : un engagement fort de la Ville via une prise de participation maximum au projet démontrera que celle-ci se donne les moyens de mettre en œuvre sa politique énergétique et climatique, tout en générant les revenus nécessaires à son financement.

Les risques potentiels identifiés restent limités et le projet est résilient économiquement : le projet resterait rentable même en cas de hausse des coûts d'investissement de +30% et de réalisation éventuelle des hypothèses de prix de marché faibles à la fin de la durée de 15 ans correspondant à la rémunération garantie par la RPC.

Développement durable

Le projet présente un impact positif du point de vue du développement durable, puisqu'il s'agit d'investir dans des installations produisant de l'électricité renouvelable suisse, participant aux objectifs de la Confédération (modification de la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité (LApEI), votée le 29 septembre 2023) et du Canton (consultation sur la nouvelle loi de l'énergie), et favorisant l'emploi et l'activité économique locale.

Calendrier

La décision d'investissement d'ENM SA est prévue pour le début 2025, en fonction de la date d'octroi du permis de construire et des éventuelles procédures de recours subséquentes ; la Ville devra se positionner au plus tard à mi-2024 sur le principe d'augmenter sa participation au capital (voir Figure 1 ci-dessous).

Une première décision de participation à la première augmentation de capital prévue pour financer les études de projet et les appels d'offre devra être prise durant le premier semestre 2024.

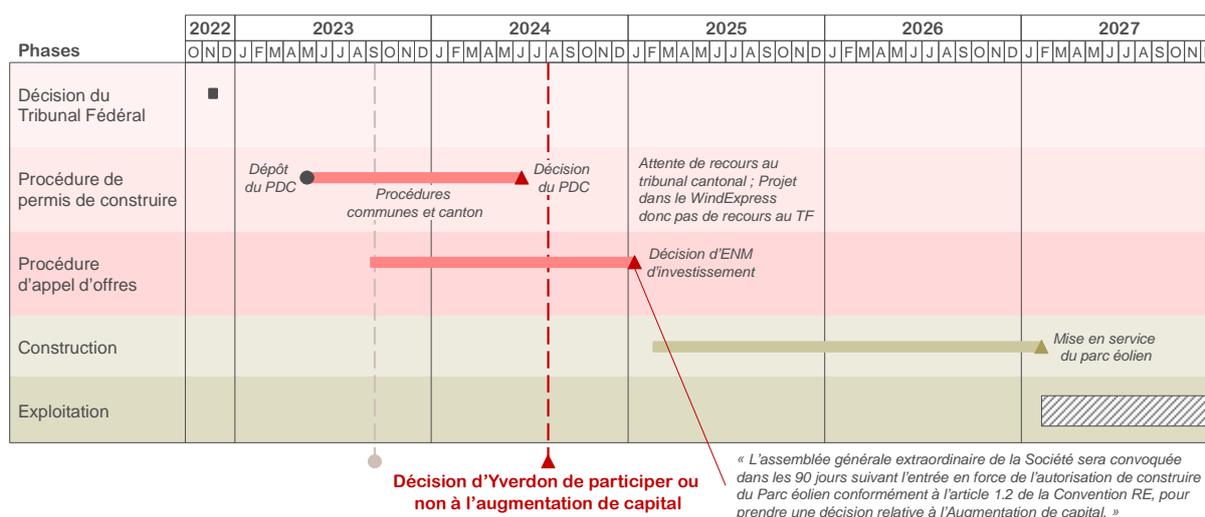


Figure 1 – Phases du plan projet à moyen terme, avant la mise en service du parc éolien [2022-2027]

Synthèse

La production éolienne dont pourrait bénéficier la Ville d'Yverdon-les-Bains dans le cadre du projet d'ENM SA est cohérente avec le besoin électrique sur la zone de desserte : les volumes couvriraient 17% des besoins projetés, sans induire de sur-couverture et avec un profil annuel à 2/3 hivernal, très complémentaire de la production photovoltaïque estivale.

La perspective d'intégrer une production indigène renouvelable dans l'approvisionnement de la Ville participe à construire son portefeuille énergétique à long terme et s'inscrit parfaitement dans les objectifs visés par la toute récente révision de la loi fédérale sur l'énergie (LEne), ainsi que de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) votée par les Chambres fédérales le 29 septembre 2023 (« *Mantelerlass* »).

Sur la base d'une expertise externe et de l'avis de son Service des finances (FIN), la Municipalité constate par ailleurs qu'une augmentation de sa prise de participation au capital d'ENM SA constitue une opportunité à saisir, qui présentera un rendement particulièrement intéressant les 15 premières années d'exploitation, durant lesquelles des droits RPC (rétribution à prix coûtant) permettent de garantir un prix de reprise stable. Même après cette durée, les rendements prévisionnels demeurent intéressants et les risques mesurés.

Les résultats détaillés de l'étude, qui comportent des secrets d'affaires, seront présentés à huis clos par les experts mandatés lors de la séance de la commission du Conseil communal chargée d'examiner le présent préavis.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à participer aux recapitalisations de la société Energie Naturelle Mollendruz SA (ENM SA) à hauteur d'une participation de 20% au capital.

Article 2: Un crédit d'investissement de CHF 11'000'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 83070.24 « Recapitalisation ENM SA à 20% », avec la fonction 96100.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



P. Dessemontet



Le Secrétaire :



F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : Monsieur Benoist Guillard, municipal en charge du dicastère des énergies